

Conseil des Ministres

Communiqué n° 16/2025

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 28 mai 2025, sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Mohamed OULD CHEIKH EL-GHAZOUANI, Président de la République.

Le Conseil a examiné et adopté les deux projets de lois suivants :

- **Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de financement, signé le 12 mai 2025, entre la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement (IDA), destiné au financement du Projet d'Autonomisation des Femmes et de Dividende Démographique en Afrique Sub-Saharienne Plus (SWEDD+).**

Le Programme du Président de République donne une place prépondérante à l'autonomisation des femmes à travers l'amélioration de l'accès à des services de santé et d'éducation de qualité tout en réduisant les coûts associés en favorisant la réussite économique grâce à une formation technique et aux compétences de vie intégrées, associés à un soutien à l'emploi.

Dans ce contexte, l'approbation de ce financement vise à poursuivre et élargir les activités du projet SWEDD qui a obtenu des résultats probants enregistrés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la scolarisation des filles et la rétention scolaire, de l'autonomisation des jeunes filles aux niveaux national régional.

Ce financement s'élève à 193 millions d'euros et sera remboursé sur 30 ans, dont 5 ans de différé avec un taux d'intérêt de 1,25% du solde du crédit décaissé et une commission de service de 0,75% par an du solde décaissé du crédit.

- **Projet de loi portant organisation de l'activité industrielle.**

Le présent projet de loi vise à instituer un cadre juridique unifié et moderne pour l'organisation de l'activité industrielle en Mauritanie. Il a pour objectif de combler le vide laissé par l'abrogation de l'ordonnance n° 84-020 du 22 janvier 1984 et de son décret d'application n° 85-164 du 31 juillet 1985, dont l'absence a contribué à la désorganisation du secteur.

Ce projet s'inscrit dans une vision globale portée par le Gouvernement, en faveur d'une politique industrielle intégrée et cohérente. Il ambitionne de valoriser les ressources nationales – qu'elles soient minières, agricoles, halieutiques ou issues de l'élevage – et de tirer parti des nouvelles opportunités offertes par les énergies propres, notamment l'hydrogène vert.

Le Conseil a également examiné et adopté les projets de décrets suivants :

- **Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Ecole de Santé Publique à Néma.**
- **Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Centre Nationale d'Oncologie.**
- **Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Ecole de Santé Publique à Kiffa.**
- **Projet de décret portant concession provisoire d'un terrain à la Wilaya du Brakna, Mougataa d'Aleg au profit de la Société Arrahma pour la production Agricole et Animal.Sarl**

Cette concession est accordée conformément aux dispositions du décret n° 2010-080 du 31 mars 2010, qui abroge et remplace le décret n° 2000-089 du 17 juillet 2000, portant application de l'ordonnance n° 127-83 du 5 juin 1983, relative à la réorganisation foncière et domaniale.

A travers ce projet, la société vise à contribuer efficacement à assurer la sécurité alimentaire, à développer durablement la richesse nationale en élevage et à réduire la dépendance du pays aux importations alimentaires.

- **Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (ETRML).**
- **Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Parc National du Diawling.**

Le Ministre de la Justice, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Mauritaniens de l'Extérieur par intérim, a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local a présenté une communication relative à la situation intérieure.

Enfin, le Conseil a pris les mesures individuelles suivantes :

Secrétariat Générale de la Présidence

Conseil Economique Social et Environnemental

Secrétariat Général

- **Secrétaire Général : Mohamed Mahmoud OULD EL HAJ BRAHIM**

Ministre de l'autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique

Administration Centrale

Direction Générale de la Jeunesse

Direction des Loisirs et de l'Animation des Institutions de la Jeunesse

- Directeur : Mohamed M'bareck El Banoun, précédemment Directeur adjoint dans le même département.
- Directrice Adjointe : Hindou Sabbar, titulaire d'une Master en Droit International.

Direction Générale de l'Emploi

- Directeur Général Adjoint : Ismail Ould Sidi

Direction Générale des Sports

- Directrice Générale Adjointe : Mariem Mamadou M'BODJ, précédemment Directrice des loisirs et de l'animation des Institutions de la Jeunesse

Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Mauritaniens de l'Extérieur

Cabinet du Ministre

Chargés de Mission

- Mohamed Saleck OULD BRAHIM, précédemment Directeur du Bureau des Médias Présidentiels

Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

Cabinet du Ministre

Chargés de Mission

- Sidi Mohamed Ould Mohamed Mahmoud, précédemment Directeur des Affaires Financières

Administration Centrale

Direction des Affaires Financières

- Directeur : Saedne Abdel Wehab, précédemment Directeur Adjoint de la Direction de la Protection littoral, des zones Humides et des aires protégées

Direction de protection du littoral, des zones Humides et des aires protégées

- Directeur Adjoint : Abdellahi Ould Bembe, titulaire d'un doctorat en Chimie
Directeur Adjoint de Direction de la protection des aires protégées et des zones Humides